

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 12 décembre 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie MARTIN, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL.

Mrs Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Géraldine GAU a donné procuration à M. René ROQUES.
M. Laurent BERNARD a donné procuration à Mme Isabelle GUERY.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alain MAYODON.

DÉLIBÉRATION N° 2024 12 18

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Procurations	2
Votants	12

OBJET : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal N° 2020/050 en date du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le Maire présente donc oralement les décisions suivantes :

- **Travaux de mise en conformité incendie de la Mairie phase 1** pour un montant total de 74 159.28 € HT
 - Lot 1 : Démolition -Gros œuvre-Façade, SAS RESPAUD, 17 000 € HT et son avenant N°1 pour un montant de 965,18 € HT
 - Lot 2 : Menuiseries extérieures SARL RODRIGUES, 14 000 € HT
 - Lot 3 : Plâtrerie-Faux plafond-Isolation intérieure, SARL VIDAL, 10 263 € HT
 - Lot 4 : Menuiseries intérieures, SARL Menuiserie Marcaillou, 14 316,50 € HT

- Lot 5 : Peinture et revêtements muraux et Lot 6 : So
procédure
- Lot 7 : Electricité CF/cf, EIRL JORISSE ERDE, 17 614,60 € HT
-

Procédure de passation : procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du code de la commande publique

- Transports sanitaires par ambulance, attribué à l'entreprise SANNAC pour un montant de 157 950 €

Procédure de passation : procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1 du code de la commande publique

Décisions du Maire

- **N°2024-14 - Commune - tarifs de la patinoire à compter de la saison hivernale 2024 / 2025**

Les tarifs d'utilisation de la patinoire, à compter de la saison hivernale 2024 / 2025, sont fixés comme suit :

- | | |
|--|--------|
| - <u>Accès 2 H sans location de patins</u> | 4,50 € |
| - <u>Accès 2 H avec location de patins</u> | 6 € |
| - <u>Pass journée avec location de patins</u> | 8 € |
| - <u>Carte 10 entrées de 2 H avec location de patins</u> | 45 € |
| - <u>Groupe (10 personnes minimum) avec location de patins</u> | 4,50 € |
| - <u>Comité d'entreprise avec location de patins</u> | 5 € |

Nota : le tarif comité d'entreprise ne sera applicable qu'après signature d'une convention (jointe en annexe).

- | | |
|---|------|
| - <u>Accès réservé en exclusivité 2 H</u> | 50 € |
|---|------|

(en dehors des heures d'ouverture fixées entre le délégant et le délégataire et moyennant l'acquittement des droits d'entrées)

- **N°2024-15 - Commune – demandes de subvention état (FNADT 2025) / Région Occitanie / Département de l'Ariège – travaux de mise en accessibilité du camping « Le Malazéou, à l'Etat pour un montant (FNADT 2025) de 32 436 €, au Département de l'Ariège de 16 218 € et à la Région Occitanie de 12 164 €**

- **N°2024-16 - Station de ski « Ax 3 Domaines » - tarifs des évacuations par transport sanitaire pour la station de ski « Ax 3 Domaines » comme suit :**

- | | |
|------------------------------|---------|
| ○ Médecin Ax | 1 000 € |
| ○ CHIVA Saint Jean de Verges | 1 550 € |
| ○ CHU Toulouse | 1 800 € |

- **N°2024-17 - Commune - tarifs des supports publicitaires aux abords de la patinoire pendant la durée d'exploitation de la patinoire en saison hivernale**

- 1 encart publicitaire au format de 4 mètres par 1 mètre pour un montant de 300 €

- 2 encarts publicitaires au format de 2 mètres par 1 mètre
300 €

Envoyé en préfecture le 06/01/2025

Reçu en préfecture le 06/01/2025

Publié le 08/01/2025

ID : 009-210900320-20241218-2024_12_18-DE



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

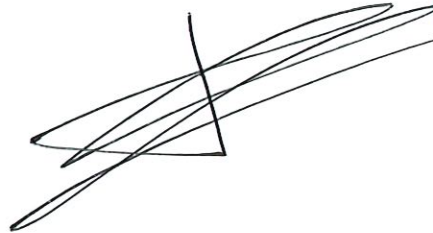
Article 1 : DE PRENDRE NOTE des décisions présentées ci-dessus par Monsieur le Maire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Le Maire
Dominique FOURCADE

Le secrétaire de séance
Alain MAYODON



Envoyé en préfecture le 06/01/2025

Reçu en préfecture le 06/01/2025

Publié le 08/01/2025



ID : 009-210900320-20241218-2024_12_18-DE

